

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 25

Artikel: "Responsabilité à l'ère atomique"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

“Responsabilité à l'ère atomique”

Sous les auspices de la « Responsabilité de la femme à l'ère atomique », une nombreuse assistance réunie le 1er novembre, à Lausanne, a approuvé, après une conférence de Mme Waldroff, les deux textes ci-dessous.

Aux représentants des dix-sept nations à la Conférence du désarmement à Genève

La menace d'une guerre thermo-nucléaire et ses monstrueuses perspectives de destruction et d'anéantissement suscitent une réprobation grandissante dans tous les pays du monde. Les peuples veulent vivre et manifestent de plus en plus nettement leur volonté de voir cesser la poursuite vainre et insensée de l'équilibre de la terreur.

Les découvertes de la science et les progrès réalisés par les techniques actuelles auraient dû ouvrir une ère de prospérité et de paix. Il est inadmissible que l'humanité continue à vivre sous la menace d'une catastrophe apocalyptique, d'autant plus à redouter qu'elle pourrait être provoquée par suite d'une simple erreur. Pour pouvoir répondre aux exigences du monde moderne, il faut dépasser des conceptions politiques périlleuses : la persuasion doit remplacer la force de dissuasion.

Malgré l'extrême complexité des problèmes à résoudre, les nécessités de l'heure présente exigent de toute urgence des mesures efficaces pour instituer de nouvelles relations internationales permettant d'arriver à une entente des accords et règlements pacifiques entre nations, ainsi que la reconversion des sommes considérables dépensées pour les armements, à des fins utiles pour le bien-être de tous les hommes.

C'est pourquoi les nombreuses personnes réunies à Lausanne, le 1er novembre 1962, sous les auspices de « la Responsabilité de la femme à l'ère atomique » approuvent les résolutions déposées :

1. par les huit neutres, à la Conférence du désarmement au printemps 1962 ;
2. par les trente pays, à l'assemblée générale des Nations Unies, le 19 octobre 1962 ;
3. Elle insistait d'autre part sur les résolutions à prendre dans le plus bref délai et concernant :
1. La création de zones désarmées ;
2. La suppression de toutes les bases militaires en pays étrangers.

Aux Chambres fédérales

« Le monde vient de traverser une crise très grave. Une guerre terrible a été évitée. »

« Nous pensons que la Suisse pourrait apporter sa contribution à la détentie internationale, en renonçant à tout armement atomique. »

« C'est pourquoi les nombreuses participantes à la conférence convoquée par la « Responsabilité de la femme à l'ère atomique », le 1er novembre, à Lausanne, soutiennent la seconde initiative sur l'armement atomique et souhaitent qu'elle soit rapidement soumise au peuple suisse. »



Femmes dans les pays en voie de développement

Le programme que l'ONU entreprend avec ses diverses organisations spécialisées à la demande de la Commission de la condition de la femme est gigantesque. Il s'agit d'élaborer la situation des femmes dans les pays en voie de développement. On a déjà pris fréquemment des mesures en faveur de la population tout entière de ces pays, mais maintenant on s'attaque à la situation presque toujours désavantageuse de la femme.

Action difficile

D'antiques coutumes et des conceptions religieuses empêchent souvent les interventions salutaires de l'ONU ; il faut avancer avec les plus grandes précautions si l'on veut obtenir quelque chose. C'est pourquoi les cycles d'études qui ont été organisés dans différentes parties du monde préparent fort bien le terrain. Au cours des dernières années, des cycles d'étude se sont tenus à Bangkok, en Thaïlande, à Addis-Abeba, en Ethiopie, à Bogota, en Colombie. Les femmes qui y ont participé ont appris à connaître, pour la première fois, les mesures discriminatoires dont elles sont l'objet en matière de droit matrimonial, de formation scolaire et professionnelle et les connaissances qui leur manquent en hygiène élémentaire et en puériculture.

Pour beaucoup d'Afriquaines, Sud-Américaines, Asiatiques, rencontrant d'autres femmes de leur continent qui ont les mêmes difficultés qu'elles, fut une véritable découverte.

Formuler des exigences collectives ne suffit pas pour obtenir un succès immédiat ; ces exigences sont cependant d'un certain poids auprès des gouvernements, d'anciennes colonies pour la plupart, parce qu'elles sont appuyées par l'ONU.

Prenons par exemple la rencontre d'Addis-Abeba, en 1960, qui réclama un programme primaire égal pour les filles et les garçons, une formation et des possibilités professionnelles pour les filles, des cours pour adultes, par la presse et la radio, des droits égaux pour les parents à l'égard de leurs enfants, l'enseignement de l'hygiène aux mères, etc.

Patience et longueur de temps...

Dans beaucoup d'états c'est déjà une révolution de voir les femmes ne pas demeurer à l'intérieur de leur maison, les jeunes filles fréquenter des cours d'infirmières, d'assistantes sociales, d'institutrices, cours organisés par l'ONU ou soutenus par elle, parce qu'ils doivent servir la communauté. Il faut du temps pour que les gouvernements et les familles se rendent compte qu'il est dans l'intérêt

de tout le monde que les portes soient ouvertes aux jeunes filles et aux femmes, pour qu'elles apprennent quelque chose, qu'elles vainquent leur ignorance et que de nouveaux horizons leur soient découverts.

Maintes fois, les diverses organisations spécialisées travaillent ensemble parce que leurs champs d'activité se recouvrent. L'Organisation de la santé crée avec l'aide aux enfants des centres de consultations et d'aide pour les futures mères, des distributions alimentaires où l'on s'efforce d'expliquer aux ménagères la valeur d'un aliment ou le moyen de se nourrir d'une façon plus rationnelle et plus saine.

Actuellement, un choix d'experts des deux sexes sera envoyé pour remplir ces tâches en Afghanistan, au Pakistan, au Maroc et à la Côte d'Ivoire. Les tâches concernant les économies et la population féminine seront spécialement confiées aux membres féminins de ces équipes. Dans les villes, les villages ou les centres régionaux seront installés des bureaux de consultation et d'aide qui seront fort utiles aux femmes. La formation des cadres parmi les femmes indigènes est très importante aussi. Ces femmes instruites iront répandre leur savoir dans leur villages et leur district.

Autre secteur important : celui de l'occupation des ouvrières dans les pays qui commencent à s'industrialiser peu à peu. Il est nécessaire de prévoir des lois de protection sanitaire (par exemple pour les femmes enceintes et les mères de petits enfants) contre le travail de nuit, etc. Pour cette raison, il convient, dans certaines régions de procurer aux femmes du travail à domicile ou une formation artisanale.

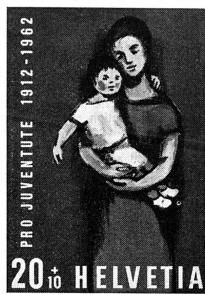
Selon un rapport de la Commission de la condition de la femme, auquel nous empruntons des informations, on a créé à la ville et à la campagne plusieurs centaines de centres pour les mères et les enfants, des dispensaires d'orientation hygiénique et alimentaire, des cours de formation pour infirmières et sage-femmes, pour institutrices et assistantes sociales, surtout dans l'Amérique centrale et méridionale, en Asie et en Afrique. On fournit le matériel d'étude pour les écoles de jeunes filles et les cours d'adultes, on distribue des bourses pour les jeunes filles intelligentes, afin qu'elles viennent parfaire leur formation en Europe.

Tous ces faits sont réjouissants, mais il reste encore beaucoup à faire aussi bien pour l'ONU que pour ses institutions spécialisées auxquelles il faut ajouter l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'UNESCO qui s'occupe de l'éducation et l'enseignement des deux sexes.

ASF

Timbres jubilaires de Pro Juventute

Judicieusement appuyée par la Direction générale des PTT, Pro Juventute a choisi, avec le plus grand soin, pour son cinquantenaire, une série de timbres qui, tant par leur force symbolique que par leur caractère de fête, marquent le jubilé de la Fondation. Cette



série est le fruit de plusieurs années de préparatifs et a été sélectionnée parmi de nombreux excellents projets.

La dominante repose sur le motif du timbre de 20 ct. Avec une intuition toute féminine, l'artiste bâloise Faustina Lselin a représenté les tendres liens qui, de tout temps, unissent la mère et l'enfant, tout en évoquant l'aide qu'apporte Pro Juventute à la jeunesse suisse par ses mesures d'assistance et de prévoyance.

Le timbre vert de 10 ct. et le timbre orange de 30 ct. présentent « l'enfant dans son univers ». Heiri Steiner, qui a réalisé ces œuvres d'une grande finesse, s'exprime en ces termes :



mes : « Les deux projets montrent la croissance et le mouvement. Le côté féminin correspond à la croissance, à la sérénité, à ce qui touche la créature, tandis que l'activité, le mouvement et le changement caractérisent le côté masculin. La fillette admire la forme d'une plante s'épanouissant au soleil ; le garçon court après un canard prenant son vol. La croissance est soulignée par un horizon indiquant l'espace ; les tiges de roseaux verticales contrastent avec l'envol du canard. Le mouvement se déroule horizontalement, la croissance verticalement. Les couleurs soulignent la caractéristique des deux mondes d'impulsion : la croissance = orange, chaud ; le mouvement = vert, froid. »

Les trois timbres allégoriques sont encadrés par des motifs floraux dessinés par Pia Rosshardt, artiste zurichoise bien connue.

Les beaux timbres Pro Juventute si réussis feront la joie du peuple suisse et des collectionneurs du monde entier qui verseront volontiers la modeste surtaxe de bienfaisance, sachant que c'est la jeunesse suisse qui en bénéficie.

La physiothérapeute

(profession médicale auxiliaire)

APTITUDES REQUISES :

Bonne santé physique et morale. Casier judiciaire vierge.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Il faut avoir suivi toutes les classes de l'enseignement, primaire supérieur, et, si possible — mais sans obligation — celles de l'enseignement secondaire.

ÉCOLES DE MASSAGE ET DE PHYSIOTHÉRAPIE

Lausanne : Hôpital orthopédique.

Zurich : Hôpital cantonal.

Berne : Hôpital de l'Isle.

Bâle : Hôpital des Bourgeois et Hôpital Bethesda.

Genève : Hôpital Beau-Séjour.

CONDITIONS D'ÉTUDES

Inscription (Canton de Vaud) au Service de la santé publique, Département de l'intérieur, Caroline 11, Lausanne.

Age minimum : 18 ans.

Age maximum : 32 ans.

Durée des études : trois ans, à raison de 8 h. par jour ouvrable, et 4 h. le samedi.

Début des cours : en mai, chaque année. Les deux premiers mois d'école se font en commun avec des élèves infirmières de l'Hôpital cantonal.

Vacances : trois semaines l'an.

APPRENTISSAGE :

Cours théoriques : démonstrations d'anatomie sur le cadavre et sur le vivant, notions élémentaires de physique, chimie et mathématique, physiologie et médecine physique, pathologie et chirurgie générales, traumatologie, orthopédie, rhumatologie, neurologie, gynécologie, obstétrique, psychiatrie, psychologie, dermatologie, médecine générale, éthique professionnelle et déontologie, instructeur civique et législation de la profession.

Pratique : (au centre de rééducation fonctionnelle de l'Hôpital orthopédique, à la Clinique médicale, à Sandoz, à la Clinique chirurgicale et à la Maternité) kinésithérapie, gymnastique individuelle, massage, gymnastique spéciale pour l'orthopédie, la rhumatologie et la chirurgie réparatrice, traumatologie, chirurgie, médecine interne, neurologie, physiothérapie en obstétrique et gynécologie, y compris gymnastique pré- et post-natale, I.M.C. (infirmes moteur cérébraux), gériatrie, thermothérapie et électrothérapie, balnéo- et hydrothérapie.

Examens : à la fin des 1re, 2e et 3e années.

Diplôme : Certificat de capacité (en projet : octroi de diplômes en lieu et place).

Coût des études : 1000 fr., payable selon règlement. Frais d'uniforme et livres d'étude.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Possibilités : considérables et diverses en Suisse et à l'étranger.

N. B. — L'autorisation de pratiquer n'est accordée qu'aux personnes ayant subi avec succès les examens organisés par le Département de l'intérieur. L'autorisation d'exploiter n'est accordée qu'aux personnes possédant une autorisation de pratiquer et disposant de locaux et d'installations reconnus adéquats. Des équivalences sont en général reconnues entre Vaud et les autres cantons, faute de quoi un stage complémentaire est exigé.

Perspectives d'avenir : La physiothérapeute qui exploite son propre cabinet peut bénéficier d'une situation enviable.

Avantages : La physiothérapie est une profession éminemment utile et toutes les branches de spécialisation de la médecine y étant enseignées, extrêmement intéressante et variée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

(pour la physiothérapeute engagée dans un hôpital ou dans un institut)

Horaire : selon les établissements où la physiothérapeute travaille.

Congés : à fixer avec l'hôpital. Pas de problème pour la physiothérapeute établie à son propre compte.

Salaire : à partir d'une base de 700 à 800 fr. Mais le gain d'une physiothérapeute établie à son compte peut aller au-delà de 1000 fr. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à la monitrice de l'Ecole de massage et de physiothérapie.



UNION
DE
BANQUES
SUISSES

UBS

14-16, rue de Rive - Tél. 25 01 31

OUVRIER DE L'UNION DES FEMMES AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants

Les personnes désirant voir traiter rapidement une profession, peuvent en faire la demande à la rédaction du journal.